ciera
Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne

PROGRAMME DE FORMATION-RECHERCHE COORDONNÉE 2004-2005

« La crise du droit sous la République de Weimar et de la justice sous le nazisme »

Etablissement : ENS-LSH
Organisateurs : Hélène Miard-Delacroix (professeur ENS-LSH, Equipe « Les discours du politique en Europe », FRE 2683), Michel Senellart (professeur, ENS-LSH).

Point central de la problématique du séminaire de recherche en philosophie politique, et point de référence dans la problématique de la légitimation de la violence d'Etat après 1945, les questions de la crise du droit sous Weimar et de la justice sous le nazisme permettent de rassembler des enseignants-chercheurs et des jeunes chercheurs de différentes disciplines (études germaniques, philosophie, histoire, droit pénal) pour croiser les approches et progresser ensemble en confrontant analyse de la pensée et réalité de la pratique judiciaire dans la première partie du siècle. La question particulière du phénomène Carl Schmitt et de la pérennité de sa pensée sera l'un des axes particuliers de la réflexion.
Les responsables du projet proposent deux journées qui s'inscrivent d'une part dans le cadre et la perspective du séminaire de DEA/master recherche de philosophie politique dirigé par Michel Senellart « Penser la guerre : l'ami et l'ennemi », et d'autre part dans le cadre du séminaire de DEA/master recherche dirigé par Hélène Miard-Delacroix « L'occident dans le discours politique ouest-allemand depuis 1945, problématiques de l'intégration ». Elles s'intègrent également dans le projet interdisciplinaire initié par Hélène Miard-Delacroix dans le cadre de l'UMR *Triangle* autour de la question de la légitimité de la violence d'Etat et de l'étude du discours justifiant la limitation des droits de l'individu au nom de la raison d'Etat.

1e journée d'étude

La crise de la pensée du droit sous la République de Weimar

Dans le cadre de travaux réunissant philosophes, germanistes et historiens, et centrés sur l'évolution de la pensée du droit en Allemagne et en Europe, cette journée d'étude est consacrée à la crise de la pensée du droit sous la république de Weimar. Des chercheurs de différentes disciplines (historiens des idées, philosophes, sociologues et historiens spécialistes du droit pénal) tentent de croiser les approches en confrontant analyse de la pensée et réalité de la pratique judiciaire dans la première partie du siècle. On s'arrêtera sur le phénomène Carl Schmitt pour aborder le problème de la pérennité de sa pensée.

Dates : Vendredi 8 avril 2005
Lieu : ENS-LSH Lyon, 15, parvis René Descartes, 69007 Lyon

Programme

- Marie-Bénédicte Vincent (Dr., Clermont-Ferrand) :
Facultés de droit en crise : formation et socialisation des élites allemandes sous la République de Weimar
- Rainer Möhler (Dr., Sarrebruck) :
Politique judiciaire, droit pénal et exécution des peines comme indicateurs de la culture politique à la fin de la République de Weimar
- Sven Korzilius (Dr., Berlin) :
Evolution de la thématique des « asociaux » dans la discussion du droit pénal de la République de Weimar

- Nathalie Le Bouedec (doctorante, Paris IV) :

Le concept de droit social : Gustav Radbruch et la réforme du droit sous la République de Weimar

- Gérard Raulet (Prof., Paris IV) :

La notion de constitutionalisme démocratique chez les juristes de gauche de la République de Weimar et son actualité dans les débats contemporains

2e journée d'étude

La justice sous le nazisme

Dans le cadre des travaux réunissant philosophes, germanistes et historiens, et consacrés à l'évolution de la pensée du droit en Allemagne et en Europe, cette journée d'étude complète celle centrée sur la crise de la pensée du droit sous la république de Weimar. Autour de Michael Stolleis, directeur du Max-Planck-Institut für Europäische Rechtsgeschichte de Francfort qui présentera ses ouvrages, *Geschichte des öffentlichen Rechts, Bd. 3 : 1914-1945* (Munich, Beck, 1999 ; trad. anglaise Oxford UP, 2004) et *The Law under the Swastika : Studies on Legal History in Nazi Germany* (Chicago UP, 1998) s'engagera le débat sur les rapports entre pensée du droit et réalité de la pratique judiciaire sous le nazisme.

Date : Mercredi 27 mai 2005
Lieu : ENS-LSH Lyon, 15, parvis René Descartes, 69007 Lyon

Programme (voir page suivante)

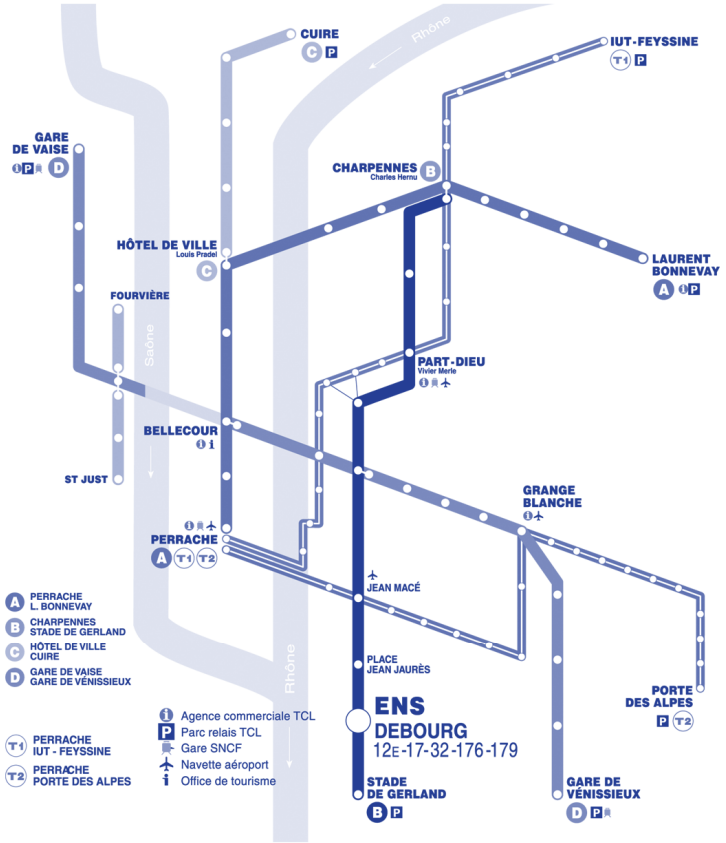

Localisation de l'Ecole

L'Ecole normale supérieure Lettres et Sciences humaines se trouve dans le quartier de Gerland, 7e arrondissement de Lyon, près du pont Pasteur, sur la rive gauche du Rhône. Elle se situe à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de l'avenue Debourg.

Conditions d'accès

• Depuis l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry : prendre la navette SATO-BUS à l'aéroport jusqu'aux gares de la Part-Dieu ou de Perrache ou Jean Macé.

• Depuis la Gare de la Part-Dieu : prendre le métro (ligne B) direction stade de Gerland jusqu'à la station « Debourg ».

• Depuis la gare de Perrache : sortie terminus des bus, prendre la ligne 32, direction Etats-Unis, descendre à la station « Gerland-Debourg ».

Conception/Réalisation : Annie Desbruères • ENS - SCAM • Avril 2005

Ecole normale supérieure Lettres et Sciences humaines

Journée d'étude
27 mai 2005

La crise du droit sous le nazisme

organisée par
Michel Senellart
CIERA, ENS LSH, UMR Triangle

ciera
Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne

ens Lettres et Sciences humaines

—triangle
action, discours, pensée politique et économique
UMR 5206 CNRS / ENS-LSH, Université Lyon-2, IEP de Lyon

Salle R136

Ecole normale supérieure
Lettres et Sciences humaines
15 parvis René-Descartes 69007 Lyon
Métro ligne B, station Debourg
Contacts : Lydie Kowet
04 37 37 61 90 | Lydie.Kowet@ens-lsh.fr

Journée d'étude

27 mai 2005

vendredi matin

10h — Présentation

10h15 — Michael STOLLEIS
Professeur, Max-Planck-Institut, Francfort
La théorie du droit public sous le national-socialisme.

11h15 — Discussion

11h35 — Pause

11h45 — Christian ROQUES
Doctorant, ENS LSH/Paris IV
L'interprétation de la loi comme perversion du droit. Considérations autour des thèses de Bernd Rüthers.

12h 30 — Discussion

12h 45 — Déjeuner au restaurant de l'ENS

vendredi après-midi

14h15 — Olivier JOUANJAN
Professeur, Université Robert Schuman, Strasbourg
La justification de l'injuste : stratégies discursives et argumentation chez les juristes engagés du Troisième Reich.

15h — Discussion

15h20 — Pause

15h30 — Emmanuel PASQUIER
Doctorant, Paris I
Nazisme et droit international. L'universel et le particulier à l'épreuve l'un de l'autre.

16h15 — Discussion

16h35 — Conclusions

La crise du droit sous la République de Weimar et sous le nazisme

Deux journées d'étude à l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, Lyon, les 8 avril et le 27 mai 2005

Dans le cadre des programmes de formation-recherche du CIERA et des travaux de l'UMR 5206 *Triangle - Action, discours, pensée politique et économique* (axe *Les discours du politique en Europe*), équipe de recherche interdisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines et l'Université de Lyon 2, deux journées d'étude ont rassemblé au printemps 2005 des philosophes, des germanistes et des historiens autour de la question de la crise du droit et de la justice sous la république de Weimar et sous le nazisme. L'objectif était de progresser dans la compréhension de ces questions en confrontant analyse de la pensée et réalité de la pratique judiciaire. La question particulière du phénomène Carl Schmitt et de la genèse de sa pensée était l'un des axes particuliers de la réflexion.

La crise du droit sous la République de Weimar

8 avril 2005

Cette journée d'étude du 8 avril était consacrée surtout à la dernière phase de la première République allemande pour laquelle le terme de « crise » est utilisé dans divers domaines : crise économique, crise politique, crise de l'action sociale de l'Etat, crise de la pensée et de la civilisation. La notion de « crise du droit » a été jusqu'alors nettement développée pour le droit public et constitutionnel. Aussi, pour mesurer la réalité et évaluer la portée d'une crise du droit avant sa soumission au et par le nazisme, il convenait de faire un état des lieux plus large et d'examiner les symptômes d'une crise du droit et de la justice dans leurs divers aspects : pensée juridique et politique, composition et évolution sociologique des acteurs du droit, pensée et pratique du droit pénal comme indicateurs de la culture politique, projets et tentatives de réforme. Le programme de la journée reflétait ce souci de diversifier les objets et les regards disciplinaires :

> Marie-Bénédicte VINCENT (ATER en histoire contemporaine, Clermont-Ferrand) : « Facultés de droit en crise: formation et socialisation des élites allemandes sous la République de Weimar »
>
> Rainer MÖHLER (Maître de conférences en histoire contemporaine, Sarrebruck) : « Politique judiciaire, droit pénal et exécution des peines comme indicateurs de la culture politique à la fin de la République de Weimar »

Sven KORZILIUS (Docteur en droit et en histoire, avocat, Berlin) : « Evolution de la thématique des « asociaux » dans la discussion du droit pénal de la République de Weimar »

Nathalie LE BOUEDEC (Doctorante en études germaniques, Paris IV) : « Le concept de droit social : Gustav Radbruch et la réforme du droit sous la République de Weimar »

Ces communications ont mis en évidence des continuités dans le rapport à l'Etat - à servir ou à protéger -, le renforcement d'une vision du monde conservatrice et la percée d'un organicisme biologisant ainsi qu'une ligne de faille dans la conception de l'Homme observable dans la façon dont furent envisagés les rapports entre individu et communauté. Elles ont permis d'observer les prémisses du basculement du droit et de la justice dans le nazisme, notamment dans la terminologie, avant et en deçà de la rupture « qualitative » qui marquera le nouveau régime. En ce sens, la première journée présenta aussi les prolégomènes à l'analyse de la crise du droit sous le nazisme.

La crise du droit sous le nazisme

27 mai 2005

Cette seconde journée était plus spécialement centrée sur Carl Schmitt et le problème, vivement débattu en France aujourd'hui, de la place du nazisme dans sa pensée juridique et politique. Cette question ayant déjà fait l'objet de nombreux travaux, en Allemagne et aux Etats-Unis, depuis plusieurs années, il nous a paru souhaitable, pour faire avancer la discussion, de replacer Schmitt dans le cadre général du discours juridique de son temps. Assez curieusement, en effet, si les travaux allemands sur Schmitt, à charge ou à décharge, sont régulièrement invoqués dans le débat français, aucun commentateur — à l'exception notable d'Olivier Jouanjan[1] — n'a entrepris d'évaluer la portée de son engagement nazi à partir du contexte plus général de la science du droit et de sa mise en crise sous le national-socialisme. Telle est la voie ouverte par Michael Stolleis dont les deux livres récents *Recht im Unrecht. Studien zur Rechtsgeschichte des Nationalsozialismus*[2] (trad. anglaise : *Law under the Swastika*[3]) et

[1] Cf. notamment : « Doctrine et idéologie. Logique d'une science juridique nazie », in G. Koubi (dir.), *Doctrines et doctrine en droit public*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1997, pp. 67-74 ; « Communauté, race et " rénovation allemande du droit " » : Karl Larenz, ou les errements de l'hégélianisme juridique sous le Troisième Reich, *in* : C. Colliot-Thélène et J.-F. Kervégan (dir.), *De la société à la sociologie*, Lyon, ENS Éditions, 2002, pp. 183-221.
[2] Francfort, Suhrkamp, 1994.
[3] Chicago, University of Chicago Press, 1998.

Geschichte des öffentlichen Rechts in Deutschland, 1914-1945[4] (trad. anglaise : *History of Public Law in Germany, 1914-1945*[5]) constituent, sur le sujet, une référence indispensable, sans équivalent à ce jour. C'est donc autour de ces deux ouvrages, absents du débat français, que s'est organisé, en présence de leur auteur, le programme de la journée :

> Michael STOLLEIS (Professeur, Directeur du Max-Planck-Institut für europäische Rechtsgeschichte, Francfort): « La théorie du droit public sous le national-socialisme » ;
>
> Christian ROQUES (doctorant, ENS LSH/Paris IV) : « L'interprétation de la loi comme perversion du droit. Considérations autour des thèses de Bernd Rüthers » ;
>
> Olivier JOUANJAN (Professeur à l'Université Robert Schuman, Strasbourg) : « La justification de l'injuste: stratégies discursives et argumentation chez les juristes engagés du Troisième Reich » ;
>
> Emmanuel PASQUIER (doctorant, Paris I) : « Nazisme et droit international. L'universel et le particulier à l'épreuve l'un de l'autre ».

Au-delà du seul « problème Carl Schmitt », ces interventions ont éclairé, sous divers angles, la difficile question de la *fonction* du droit sous la dictature nationale-socialiste. Comment rendre compte de la place du droit dans un régime destructeur des fondements mêmes de l'Etat de droit ? Il est apparu tout aussi nécessaire, pour tenter d'y répondre, de distinguer les étapes de la construction du régime et de sa logique de guerre que les différents domaines de la science du droit (droit constitutionnel, administratif, privé etc.).

[4] Munich, C.H. Beck, 1999.
[5] Oxford-New York, Oxford University Press, 2004.